

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.

002-2023 ACQUISITION PARCELLES – REGULARISATION DUP COMMUNE DE MONTESQUIEU

Annule et remplace la délibération 123-2021 du 28 juin 2022

Dans le cadre de la régularisation de la DUP de la Commune de Montesquieu, les ouvrages étant situés sur des parcelles privées, il est nécessaire d'acquérir ces parcelles afin de sécuriser la ressource ainsi que l'ensemble des ouvrages.

L'acquisition de ces parcelles se fera aux prix d'évaluation des Domaines.

- Acquisition de la parcelle B 271 pour partie (superficie de 233.50 m²) pour un montant de 500.00 € à M. TAILLEFER Michel domicilié hameau de Paders à Montesquieu
- Acquisition de la parcelle cadastrée B 296 cédée pour partie (1 170 m²) pour un montant de 2 000.00 € à M. TAILLEFER Michel domicilié hameau de Paders à Montesquieu
- Acquisition parcelle A 208 cédée pour partie (superficie 64 m²) pour un montant de 300.00 € appartenant à M. GAUTHIER Franck domicilié Hameau de Fournols – 3 Impasse des Muriers à Montesquieu

Les canalisations AEP traversant des parcelles privées, des conventions de servitude de passage ont été également signées avec les propriétaires. Ces conventions seront formalisées chez le Notaire.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à conclure la vente avec les propriétaires.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** M. le Président à signer l'acte de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire devant Me SANCHEZ , notaire domiciliée à Magalas (Hérault), ZAE L'Audacieuse avec les propriétaires et précise que tous les frais seront pris en charge par la Communauté de Communes
- **PRECISE** que ces dépenses sont prévues dans le budget Régie Eau 2022/2023..

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT

